

AGRÉMENT DE L'ASSOCIATION : UN CHANGEMENT IMPORTANT



Depuis sa création, notre association s'est toujours préoccupée de la santé de l'étang de l'Or. Ce milieu naturel remarquable qui est un élément majeur de l'identité du Pays de l'Or bénéficie heureusement de nombreuses protections : site classé au titre des paysages, inscription à l'inventaire RAMSAR des zones humides d'importance internationale, désignation comme site Natura 2000 en application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».

Notre association était agréée depuis 2000 pour les communes riveraines de l'étang de l'Or. Cet agrément délivré par la préfecture au titre du code de l'Environnement nous donne un droit de regard sur les projets importants menés dans ces communes et pouvant avoir une incidence sur l'environnement : urbanisme, assainissement, infrastructures... L'agrément nous autorise également à siéger dans diverses commissions.

La pression démographique est très forte dans notre secteur géographique avec la proximité de l'agglomération montpelliéraine et du littoral. Les projets d'urbanisation et de construction de nouvelles infrastructures sont nombreux et les risques de dégradation des milieux naturels sont grands. Il nous a paru important de nous intéresser à tout ce qui se passe dans le bassin versant de l'étang de l'Or. Aussi avons-nous demandé à la préfecture une extension de notre agrément à l'ensemble des 32 communes qui composent le bassin versant. C'est aujourd'hui chose faite : un arrêté préfectoral nous a accordé l'agrément sollicité. A nous maintenant de redoubler de vigilance.

DOSSIER : NOS DÉCHETS

par Roger DUPRAT

△ La réglementation évolue

Les lois Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 ont introduit un bon nombre de modifications dans la réglementation sur les déchets, et fixé plusieurs objectifs chiffrés avec un calendrier à respecter. Tout d'abord on ne parle plus dorénavant d'« élimination » des déchets mais de « traitement » ou de « gestion » des déchets. Au-delà de la sémantique, cette évolution dans la terminologie constitue l'aveu implicite qu'on ne sait pas « éliminer » nos déchets et que le fait de les enfouir dans une décharge ou de les

brûler dans un incinérateur ne les fait pas miraculeusement disparaître. On peut seulement les occulter ou les transformer selon le cas. Ce constat conduit logiquement à la conclusion que puisqu'on ne peut pas éliminer nos déchets, il faut impérativement réduire leur quantité, et c'est bien le 1^{er} objectif fixé par les lois Grenelle.

Ces lois créent une hiérarchie dans les modes de traitement des déchets en privilégiant la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation matière. L'incinération n'est admise que pour les déchets résiduels et l'enfouissement pour les déchets ultimes non valorisables. Les objectifs à respecter sont les suivants :

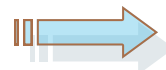
- ◆ les quantités de déchets partant à l'incinération ou au stockage doivent diminuer de 15% d'ici 2012 ;
- ◆ la production d'ordures ménagères par habitant doit être réduite de 7% sur 5 ans ;
- ◆ le taux de recyclage matière et organique doit être porté à 35% en 2012 et 45% en 2015 ;

- ◆ le taux de recyclage d'emballages ménagers doit être porté à 75% dès 2012.

Un autre changement important introduit par le Grenelle concerne le financement du service d'élimination des déchets. Aujourd'hui dans notre secteur du Pays de l'Or, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire qu'il n'y a rigoureusement aucun lien entre la quantité d'ordures que vous produisez, le service rendu et la facture que vous devez acquitter. Vous n'avez droit à aucune prime si vous limitez au maximum le volume de vos déchets et si vous les triez soigneusement en vue de leur recyclage. A l'inverse vous n'êtes pas sanctionné si vous jetez à tort et à travers. D'ici 2014, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront obligatoirement intégrer une part **incitative** prenant en compte la nature et le poids ou le volume des déchets.

Sommaire :

- ▶ **Agrément de l'association : un changement important**
- ▶ **Dossier : Nos déchets**
- ▶ **Aménagement du lido**
- ▶ **Trop de lumière...
...l'envers du décor**



DOSSIER : NOS DÉCHETS *(suite)*

Enfin les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés doivent être révisés d'ici 2013 et s'appelleront dorénavant les plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux. De leur côté, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers auraient dû, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, définir un programme local de prévention des déchets ménagers indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel. Programme et bilan sont à la disposition du public.

△ Le contenu de notre poubelle

Le Département de l'Hérault qui élabore son nouveau plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux a fait réaliser récemment une étude pour connaître la composition moyenne de notre poubelle. Celle-ci varie en fonction du type de milieu, urbain ou rural, et du type d'habitat, individuel ou collectif. En moyenne donc, notre poubelle mesurée sur un an pour une personne pèse 315 kg. Dans cette poubelle, 143 kg ne sont pas valorisables. Mais presque un tiers est composé de déchets fermentescibles qui feraient un excellent compost à condition d'être triés et séparés des autres déchets (à quand une 3^{ème} poubelle verte en plus des poubelles grises et jaunes que nous connaissons bien ?).

Notre poubelle :

Déchets fermentescibles	97,6 kg	31,0%
Papier	25,2 kg	8,0%
Verre	20,2 kg	6,4%
Cartons	16,4 kg	5,2%
Métaux	6,6 kg	2,1%
PET PEHD	6 kg	1,9%
Déchets non valorisables	143 kg	45,4%
Total	315 kg	100%

Des déchets toxiques ou dangereux se retrouvent malheureusement mélangés aux déchets non valorisables. On estime leur quantité à 3,5 kg par habitant. Il s'agit essentiellement de déchets d'équipements électriques et électroniques et de médicaments. Notons également que 8340 tonnes d'aliments sont jetées annuellement dans l'Hérault, soit 4,2 à 8,4 kg par habitant selon les zones. Le contenu de notre poubelle ne représente pas la totalité des déchets ménagers et assimilés collectés. Le tonnage dans le département de l'Hérault en 2009 était de 813 327 tonnes, soit une production de 673 kg par habitant.



△ La situation dans le Pays de l'Or

L'agglomération du Pays de l'Or a en charge la collecte des déchets ménagers et l'exploitation des déchetteries. Le traitement et la valorisation des déchets incombent au Syndicat Mixte « Entre Pic et Etang ». Les derniers chiffres disponibles sur la collecte et le traitement sont ceux de l'année 2010.

Le total des déchets collectés dans le Pays de l'Or en 2010 s'est élevé à 50 542 tonnes contre 46 854 tonnes en 2009. Sur ce tonnage, 27 233 tonnes ont été incinérées (27 100 tonnes en 2009). Rapporté à la population de l'agglomération du Pays de l'Or, 78 287 habitants (population permanente de 40 173 habitants en 2008 + population touristique), le tonnage incinéré représente 348 kg par habitant. 3 542 tonnes de matériaux recyclables ont été récupérées (collecte en porte à porte de la poubelle jaune et apport volontaire) et 10 632 tonnes de déchets verts compostées. En ajoutant les 1 615 tonnes de matériaux recyclables récupérées dans les déchetteries, on arrive à un taux de recyclage global de 31,2%. Il faut noter que le coût de l'incinération (113 € par tonne) est plus élevé que le coût du tri des matériaux recyclables (70 € par tonne) et que le coût du compostage (22 € par tonne).

Une comparaison de ces chiffres avec ceux des années précédentes montre que malheureusement la collecte sélective ne s'est guère améliorée. Nous produisons toujours autant, sinon plus de déchets et le tri des déchets recyclables reste insuffisant. Un sérieux effort doit être fourni pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Le Syndicat Mixte « Entre Pic et Etang » agit pour le compte de 7 communautés de communes regroupant 88 communes du Gard et de l'Hérault. Il a passé un contrat de délégation de service public avec la Société OCREAL qui incinère nos déchets dans son usine de Lunel-Viel, et des contrats de tri avec la Société Delta Recyclage à Lansargues qui trie le contenu de notre poubelle jaune.

91 105 tonnes de déchets ont été envoyées à l'usine OCREAL en 2010 contre 91 006 tonnes en 2009. Sur l'ensemble du Syndicat, 15 844 tonnes de déchets recyclables (emballages ménagers, journaux-magazines, verre) ont été collectées en 2010 (15 532 tonnes en 2009).

△ Un exemple à méditer

Dans le Sud de l'Alsace, la commune de Manspach, sous l'impulsion de son maire écolo, est partie en croisade en 1990 pour lutter simultanément contre la décharge implantée dans une commune voisine et source d'importantes nuisances, et contre le projet de construction d'un nouvel incinérateur porté par le Conseil général du Haut-Rhin.

Elle a entraîné dans sa lutte la Communauté de communes de la Porte d'Alsace (33 communes) qui a mis sur pied un système de collecte sélective des ordures ménagères extrêmement poussé. Chaque foyer est équipé d'un composteur pour ses biodéchets. Tous les matériaux recyclables sont triés et collectés séparément en porte à porte. Chaque poubelle est pesée et la redevance incitative est entrée en vigueur.

Les résultats sont à la hauteur des efforts entrepris : le taux de recyclage atteint 74% contre 33% au niveau national et seulement 78 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant sont incinérés à Mulhouse. L'exploitant de l'incinérateur a d'ailleurs manifesté son vif mécontentement : le tri est trop poussé et les ordures résiduelles ont perdu tout pouvoir calorifique, il faudrait remélanger des plastiques !

Finalement en 2007 le Conseil général du Haut-Rhin abandonne son projet de construction d'un nouvel incinérateur. Les 15 000 habitants de la Porte d'Alsace ont fait reculer l'incinération !



OCREAL

L'usine d'incinération de déchets OCREAL à Lunel-Viel, mise en service en 1999, fonctionne suivant une autorisation préfectorale provisoire. L'arrêté initial d'autorisation a en effet été annulé par le Conseil d'Etat à la suite du recours engagé par des associations de Lunel et Lunel-Viel. L'exploitant de l'usine doit régulariser cette situation et a déposé un nouveau dossier qui vient d'être soumis à enquête publique du 27 février au 30 mars 2012.

Notre association, comme toutes les associations d'environnement, est défavorable à l'incinération des déchets qui reste une mauvaise solution pour le traitement des déchets. La première priorité doit être la réduction de la quantité globale des déchets et la deuxième priorité le tri et le recyclage qui doivent être plus performants.

Néanmoins, les importants investissements réalisés ces dernières années ont conduit à une amélioration sensible du fonctionnement de l'usine avec la suppression de tout rejet liquide dans l'étang de l'Or en 2008, et la réduction des rejets d'oxydes d'azote en 2009. La modification du procédé de traitement des fumées a également conduit à une nette diminution des émissions de dioxines. Mais ces améliorations ont un coût et le prix de l'incinération est passé de 77,81€ par tonne en 2006 à 108,45€ en 2010, soit une augmentation de 39,4%. Le problème des mâchefers de l'usine reste en suspens, et ils continuent d'être expédiés dans le Vaucluse. Le renforcement de la réglementation sur les mâchefers risque d'interdire la réutilisation d'une partie des mâchefers en technique routière et ceci entraînera inévitablement un nouveau renchérissement du coût de l'incinération.

AMETYST : UNE DOUBLE ERREUR

L'usine de méthanisation Ametyst construite à grands frais par l'agglomération de Montpellier acquiert au fil du temps et de ses dysfonctionnements répétés une renommée peu flatteuse et certains n'hésitent plus aujourd'hui à exiger purement et simplement son arrêt définitif et son démantèlement, et pourtant...

La méthanisation est avant tout un procédé de compostage. Le compostage des déchets organiques a toujours été pratiqué, même à titre individuel. Les déchets organiques ou bio déchets en présence d'humidité fermentent naturellement en dégagant de la chaleur et des gaz, notamment du méthane. La matière vivante se transforme ainsi progressivement en un nouveau matériau stable et inerte, le compost ou amendement organique très utile en agriculture. Dans une installation traditionnelle de compostage, comme par exemple celle construite et exploitée par la Communauté de Communes Centre Hérault à Aspiran, le méthane produit est éliminé. Le principe de l'usine de méthanisation repose au contraire sur la récupération du méthane et son utilisation comme source d'énergie, et ce principe est tout à fait valable.

Mais comment prétendre faire un bon compost à partir d'ordures mélangées dans lesquelles on a seulement extrait 5 à 10% de matériaux recyclables ? C'est pourtant ce que veut faire l'usine Ametyst et c'est là la première erreur, majeure.

La fermentation des matières organiques de nos déchets se produit en aérobie, c'est-à-dire en présence d'air. Pour améliorer et surtout accélérer le processus, il est nécessaire de brasser périodiquement les déchets pour les aérer. Cette opération est inévitablement source de mauvaises odeurs dans l'installation et son voisinage. Sauf à construire une usine dans une enceinte rigoureusement étanche, mais à un coût exorbitant, il est impossible de maîtriser les odeurs. Les installations de compostage ou de méthanisation, comme les stations d'épuration des eaux usées, doivent donc être implantées à l'écart de toute zone habitée. Et c'est là la deuxième erreur de l'agglomération de Montpellier qui a construit Ametyst au beau milieu d'une zone d'activités avec de nombreux ateliers et bureaux.

En conclusion, et indépendamment de l'énorme gaspillage d'argent englouti dans la construction de l'usine Ametyst, cette usine ne peut pas avoir dans les conditions actuelles un fonctionnement satisfaisant en dépit des rododromes de certains élus. Mais surtout cet échec patent discrédite un procédé de traitement tout à fait intéressant dans son principe.

TROP DE LUMIÈRE...

AMÉNAGEMENT DU LIDO

L'aménagement actuel du lido entre le Petit et le Grand Travers avec la réalisation d'un parking au Petit Travers, la suppression du stationnement côté sud de la route littorale mise en sens unique, la desserte du lido par cars et navettes, a été mis en service en 2009. Cet aménagement avait été précédé d'un important rechargement en sable de la plage.

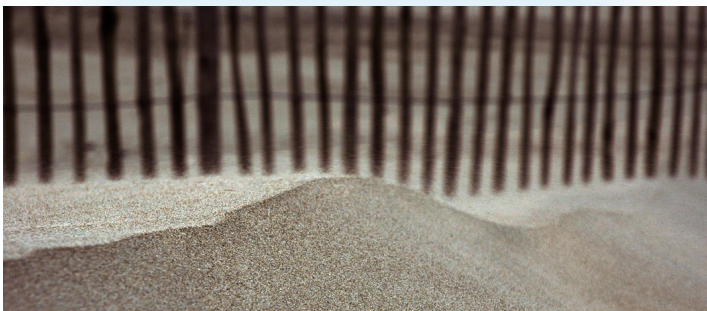
Ces travaux ne constituaient que la 1^{ère} phase d'un projet élaboré en 2005 qui prévoit la suppression définitive et complète de la route littorale entre les deux échangeurs du Petit et du Grand Travers. Ce projet dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or est devenu brutalement urgent puisque sa réalisation devrait être achevée en 2015. Il est regrettable que l'aménagement actuel, 3 ans après sa mise en service, n'ait pas fait l'objet d'un vrai bilan avant de poursuivre.

Le nouveau projet qui prévoit la construction de deux nouvelles aires de stationnement de 500 places chacune, doit être soumis à enquête publique en 2013. Notre association devra suivre attentivement ce dossier qui soulève plusieurs questions importantes :

♦ la réalisation de parkings de grande superficie sur des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral est-elle compatible avec la vocation de ces terrains ? Cette utilisation de terrains naturels, qui présentent un intérêt écologique certain, semble a priori contraire à leur vocation.

♦ la réalisation de travaux dans le périmètre du site Natura 2000 de l'étang de l'Or et l'accroissement de la fréquentation des terrains qui va en découler sont-ils compatibles avec le document d'objectifs du site Natura 2000 ? L'étude d'impact du dossier d'enquête publique devra démontrer clairement cette compatibilité.

♦ la desserte de la plage en bus et navettes initiée en 2009 montrait qu'on pouvait accéder à la plage autrement qu'en voiture particulière et avait de ce fait un rôle pédagogique. Sachant que la modification des comportements se fait lentement, le nouveau projet ne va-t-il pas casser la dynamique amorcée en 2009 ? Et quels seront les moyens de transports collectifs mis en place après la suppression de la route littorale ?



© Veronique Munsch

Images de la vie quotidienne : ici, un olivier sur un rond-point, avec, pour le mettre en valeur comme un bel objet, un projecteur à son pied... qui le prive de la nuit si nécessaire.

Là, un réverbère éclaire le hameau, environné d'insectes tourbillonnants. Parmi eux un paon de nuit. Tout le monde dort, mais autour de la lumière inutile, le papillon s'épuise toute la nuit.

Depuis les années 80, des naturalistes (ornithologues, astronomes...) s'inquiètent de la débâche de lumière sans cesse croissante. En 10 ans on note une progression de 30 % du nombre de points lumineux par habitant. Chacun peut le remarquer à Noël : les illuminations durent au moins deux mois, communes et particuliers rivalisent de guirlandes... toujours plus !

Les naturalistes dénoncent l'excès de lumière qui éblouit les animaux, la luminescence du ciel nocturne causée par les éclairages urbains. En bien des endroits, où est passée la vision des espaces infinis dont le silence effrayait Pascal ?

La visite de quelques sites permet de prendre conscience de l'ampleur du problème. Le site du Service du Patrimoine naturel résume les problèmes du monde vivant.

La croissance des végétaux est liée à la durée de la nuit. La lumière nocturne peut interrompre le développement, la floraison, empêcher la chute des feuilles. C'est aussi avec l'augmentation de la durée de la nuit que les plantes vont se mettre en dormance pour passer l'hiver.

Les oiseaux migrateurs, depuis des milliers d'années, ont appris à monter vers les étoiles pour voler au-dessus des nuages, ils vont aussi vers les lumières artificielles. Cela peut causer des collisions en masse, ou alors les oiseaux pris dans ces lumières tournent en rond pendant des heures et s'épuisent.

Les chauves-souris peuvent être gênées pour se nourrir, et on constate des effets de la lumière sur la reproduction (juvéniles plus petits).

Dans les lacs périurbains éclairés, les chercheurs ont constaté des perturbations de la petite faune, daphnies, planaires... Les saumons en migration sont attirés par les forts éclairages et se font piéger en quantité par les phoques.

... L'ENVERS DU DÉCOR*

par Claudine POMAREDE-SOUCHE

Les bébés tortues vont vers les lumières au lieu de courir vers la mer, et meurent dévorés ou tués par la chaleur du jour. Les millions d'insectes grillés autour des réverbères ne pourront jouer leur rôle de pollinisateurs ou de prédateurs et manquent à leur milieu végétal.

Devant toutes ces études et devant le gaspillage d'énergie, la prise de conscience à un haut niveau existe. La Commission européenne a mis en place le Programme Greenlight, programme volontaire où les partenaires s'engagent à réaliser des travaux pour améliorer l'éclairage en publiant analyses et résultats pour sensibiliser leurs pairs.

Le Grenelle de l'environnement a étudié le problème. Beaucoup de choses peuvent être faites en matière d'éclairage. C'est aussi un enjeu économique. L'éclairage public peut représenter 50 % des consommations d'électricité d'une petite commune. Bien souvent, le matériel est obsolète et énergivore. Les boules diffusantes avec des lampes à vapeur de mercure sont les moins efficaces des éclairages, avec 35 % de lumière perdue à éclairer le ciel, 35 % absorbée par l'enveloppe opaque. Un « capuchon » hémisphérique noir peut faire passer de 30 à 60 % la lumière utile éclairant le sol...

L'ADEME subventionne en partie des pré diagnostics et des études de faisabilité, et le site www.astrosurf.com/anpcn/ donne des recommandations pour la bonne utilisation de l'éclairage public.

En gros, il faut supprimer les lampes à vapeur de mercure, utiliser des lampes à vapeur de sodium, des fluo compactes, des luminaires à LED, éclairer seulement vers le bas (cône 70 % par rapport à la verticale), avec des déflecteurs pour ne pas éblouir... Et puis limiter l'éclairage au strict nécessaire, ne pas éclairer hors des villes sauf si la sécurité ou l'activité l'exige. Et même dans ces cas, on peut chercher des solutions...

Sur des plates-formes pétrolières de la Mer du Nord, on utilise des lampes dont le rouge – qui attire le plus les oiseaux – a été retiré du spectre par des filtres..

On peut éteindre les enseignes, les bureaux et les éclairages extérieurs privés de 24 H à 6 H, diminuer l'éclairage des routes de 2/3 après minuit. Eteindre un luminaire sur deux est par contre une mauvaise solution car cela fait perdre l'uniformité de lumière nécessaire à la sécurité des usagers. Ce qu'il faut, c'est faire varier la puissance, le niveau de l'éclairage.

L'important c'est d'utiliser de bonnes lampes et un bon système de gestion des consommations en agissant sur la durée d'allumage et la quantité de lumière.

On a calculé que si l'éclairage était modernisé dans tous les secteurs, public, privé...les économies d'énergie représenteraient – en 2006 – 4,3 milliards d'euros en France, soit dans les conditions du moment, l'équivalent de 100 millions de barils de pétrole !

L'enjeu est donc d'un grand intérêt environnemental pour les autres espèces qui peuplent la terre et doivent en avoir leur part, et d'un sérieux intérêt économique.

On attend aussi les décrets d'application concernant les enseignes de magasins et immeubles de bureaux qui devraient être éteintes la nuit de 1 H à 6 H, sauf les hôpitaux, les hôtels, ... ce qui pourrait représenter la consommation de 260 000 foyers, soit 170 millions d'euros. En conclusion, la prise de conscience se transformera peut-être en mesures, c'est optimiste, comme le fait cité par la revue La Salamandre, que l'extinction des bureaux en période de migration a engendré 88% de cadavres d'oiseaux en moins ! Mais c'est à Chicago, ça ne nous concerne pas encore hélas !

* sources et pour en savoir plus, voici quelques sites à consulter :

- le site de la Ligue pour la Protection des Oiseaux : www.lpo.fr
- pollution lumineuse et biodiversité urbaine : http://www.biodiversite2007.org/article.php3?id_article=87

Sur le site du service du patrimoine naturel : www.mnhn.fr/spn , deux articles intéressants :

- ◀ « Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité » rapport SPN de JP Sibley, août 2008
- ◀ « Six propositions pour réduire la pollution lumineuse sur la biodiversité dans les espaces naturels » de Romain Sordello, octobre 2011.

L'auteur préconise un principe général : « **des stratégies d'éclairage juste** » c'est-à-dire **au bon endroit, au bon moment, pendant le bon temps, à la bonne intensité et dans la bonne direction** ».

et également, concernant l'éclairage :

- www.conservation-nature.fr : Réduire l'éclairage de nuit
- www.ciel-noir.org/
- <http://www.syndicat-eclairage.com/>
- http://www.jourdelanuit.fr/IMG/pdf/Eclairer_juste_ADEME.pdf



MELGUEIL-ENVIRONNEMENT

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DE MAUGUIO ET SA REGION

492 Rue Salvador Allende
34130 MAUGUIO

Tél/Fax : 04.67.29.56.93

e-mail : melgueil-environnement@wanadoo.fr

MELGUEIL-ENVIRONNEMENT

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE MAUGUIO ET SA REGION

BULLETIN D'ADHESION

A retourner au siège de l'Association : 492, rue Salvador Allende 34130 MAUGUIO

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

Tél :

e-mail :

désire adhérer à l'Association **Melgueil-Environnement** et verse la somme de :

- ▶ 17 € (adhésion individuelle)
- ▶ 20 € (famille)
- ▶ 8 € (étudiants et demandeurs d'emploi)

Je règle le montant ▶ par chèque (à l'ordre de Melgueil-Environnement)
▶ en espèces

La carte d'adhérent pour l'année en cours vous sera adressée en retour

Date :

Signature